

EDITORIAL



A l'aube de cette nouvelle année, l'Observatoire du Conseil National des Barreaux a fait un inventaire des derniers indicateurs professionnels parus. Le lecteur pourra donc trouver dans ce premier numéro de Chiffres clés, une radioscopie des données et évolutions économiques de la profession d'avocat au plan national.

L'Observatoire remercie les organismes techniques de la profession : l'ANAAFA, l'APBF, la CNBF, la CREPA et l'UNCA sans lesquels cette synthèse n'aurait pas été possible ; les informations publiées sont extraites de leurs rapports d'activité.

Alain-Hollande
Vice-Président

DEMOGRAPHIE

2 473

prestations de serment
en 2003

En sept ans, le nombre d'avocats prêtant serment a augmenté de 19 %. Au 31 décembre 2003, la Caisse Nationale des Barreaux Français, comptabilisait 2473 prestations de serment sur l'année. Cette croissance sur le long terme ne doit pas masquer un léger repli par rapport à l'année précédente (-1,55 %). L'âge moyen des avocats prêtant serment est de 28,93 ans - (Source CNBF).

36,4 % des avocats
sont des trentenaires

Plus du tiers des avocats de moins de 65 ans ont entre 30 et 39 ans, c'est la classe d'âge qui compte le plus fort effectif. Les quadras viennent en seconde position et représentent le quart de l'effectif. La part des moins de 30 ans et celle des quinquagénaires sont équivalentes : 18 %. A noter que la classe d'âge des avocats de 60-65 ans représente 2,6 % et celle des plus de 65 ans représente 2 % - (Source CNBF).

REVENUS

58,1 %

de différence entre
Paris et la province pour
le revenu moyen

Des différences importantes subsistent entre Paris et la Province en termes de revenus. Pour l'année fiscale 2002, le revenu moyen est de 80.404 € à Paris et de 50.862 € en Province. En francs constants, le revenu moyen depuis 1998 a progressé de 14,6 %, mais si l'on se réfère à une période plus longue (10 ans), il a diminué de 2 % - (Source CNBF).

50%

du revenu global de la profession est généré par 84 % des avocats

En France, 84,34 % des avocats réalisent la moitié des revenus de la profession qui s'élèvent en 2002, à 2,391 milliards d'euros.

Ce taux atteint dans la capitale 87,8 % pour un revenu global de 1,2 milliards d'euros - (Source CNBF).

201.824 €

revenu annuel moyen dans une SEP en mode libéral

Les structures dans lesquelles on constate le revenu moyen annuel le plus élevé pour les avocats exerçant en mode libéral sont les SEP et les associations. Leur revenu moyen est respectivement 201.824 € et 171.640 €. Chiffre qui est à comparer avec le revenu moyen des avocats indépendants 43.096 € qui lui est 4,7 fois inférieur - (Source CNBF).

58,6 %

de charges

C'est la valeur du ratio charges professionnelles/recettes nettes pour les avocats individuels. Ce taux est de 56,93 % pour les avocats exerçant en SCP ou en association et de 38,32 % pour les collaborateurs - (Source ANAFA).

+ 4,4 %

Le taux de croissance annuelle des recettes nettes moyennes de 2002 à 2003 des avocats associés exerçant en groupe s'est élevé à 4,39 %. Sur la même période, la croissance est de +3,49 % pour les avocats exerçant en tant que collaborateurs et seulement de +1,75 % pour ceux exerçant en mode individuel - (Source ANAFA).

AIDE JURIDICTIONNELLE

249,9 M €

de dotation

Le montant de la dotation disponible pour l'aide juridictionnelle en 2003 s'est élevé à 249 861 614 €. En 2003, l'AJ a concerné 20 501 avocats¹ qui ont effectué au moins une mission soit 46 % de l'effectif. Les missions ont été accomplies à 56 % par des femmes et à 81 % par des avocats en cabinet individuel. Sur cet exercice 180 812 979 € ont été versés aux avocats en contrepartie de leur aide - (Source UNCA).

51,7 %

de missions civiles

Tous domaines confondus, il y a eu 714 588 missions rétribuées² soit une augmentation annuelle de 9 %. 51,67 % d'entre-elles correspondaient à des missions civiles (+6,32 % de croissance annuelle), 46,76 % à des missions pénales (+13,29 %) et 1,57 % à des missions administratives (+17,78 %). L'aide juridictionnelle totale représente 89 % des missions, 93 % des règlements et des unités de valeur. Les autres missions recouvrent : l'assistance lors de la garde à vue, l'assistance aux détenus au cours d'une procédure disciplinaire, la médiation et les compositions pénales - (Source UNCA).

1,5 Milliard €

Concernant les managements de fonds relatifs à l'exercice 2003, le solde comptable sur l'ensemble des 179 barreaux³ s'est établi à 1,481 milliard d'euros et le solde moyen comptable par avocat à 34 607,00 € - (Source UNCA).

¹ Sur les 179 barreaux dont l'activité est consolidée par l'UNCA deux barreaux n'ont pu être pris en compte.

² Chiffres hors Paris, Quimper et Digne

³ Projection linéaire (non compris les barreaux de Papeete et Nouméa qui ne sont pas équipés du Tronc Commun)

DIVERS

5,36 €

Au 1^{er} juillet 2004, la valeur du point de retraite des employés (hors avocats) des cabinets est passée de 5,28 € à 5,36 € - (Source CREPA).

+ 12 %
de jours d'arrêt de
travail

En 2004, le nombre de jours d'arrêts de travail indemnisés des avocats libéraux s'est établi à 53 057, il est en progression de 12 % par rapport à l'année précédente. 16 % des journées indemnisées font suite à des accidents, 12,5 % à des grossesses pathologiques, 11 % à des dépressions nerveuses et 5,6 % correspondent à des arrêts de longue durée - (Source APBF⁴, chiffres provisoires arrêtés au 8/12/2004)

PLUS D'INFORMATION :

www.anaafa.fr

www.apbf.org

www.cnb.avocat.fr

www.cnbf.fr

www.crepa.fr

www.unca.fr

⁴ L'APBF assure la protection sociale de l'avocat en complément de la CNBF, intervient dans les 90 premiers jours de l'interruption d'activité pour raison de santé ainsi qu'en cas de maternité et d'invalidité.